



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC)

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2016 - 31/12/2016
Version	2016.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	26/07/2017

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP094
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Corse
Période de programmation	2014 - 2020
Version	2.0
Numéro de la décision	C(2015)6869
Date de la décision	06/10/2015
Autorité de gestion	Collectivité Territoriale de Corse
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement – Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	6
1.a) Données financières.....	6
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	6
1.b1) Tableau récapitulatif.....	6
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	12
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	16
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	17
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	17
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	20
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	21
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	21
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	21
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	21
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	22
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	23
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	23
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	24
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	25
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	25
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	26
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	28
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	28
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	28
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	28
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	28

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	30
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	30
5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables.....	31
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités.....	32
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	33
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées».....	34
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	35
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	36
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	36
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	36
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	36
7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?.....	36
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP.....	37
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	37
7.d3) Méthodes appliquées.....	37
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	38
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	38
7.d6) Conclusions et recommandations.....	41
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?.....	41
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	41
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?.....	41
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	41
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	42

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	42
7.h3) Méthodes appliquées	42
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	42
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	43
7.h6) Conclusions et recommandations	43
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	44
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	44
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	44
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	44
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	44
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	44
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	45
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	45
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?	45
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	45
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?	45
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	45
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	46
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	46
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	46
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	46
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	46

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	46
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	47
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	47
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	47
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	47
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	47
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	48
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]	48
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]	48
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	49
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION	50
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	51
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	52
Annexe II	53
Annexe III	62
Documents	65

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					2,71
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					48,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					1 200,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	11,59	41,68	3,04	10,93	27,81
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	94 868,00	6,12			1 550 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 775 477,00	14,37	1 322 144,17	3,29	40 205 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 800 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 095 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 870 345,00	12,07	1 322 144,17	2,72	48 650 000,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	2,12	24,00			8,83
		2014-2015	0,64	7,24			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					340 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 787 500,00	22,74			12 260 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 787 500,00	22,12			12 600 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016					12,72
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 107 500,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					2 360 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 890 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					7 357 500,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Surfaces dont le potentiel de production est restauré (ha)		2014-2016					75,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 500 000,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					1,00
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					3,51
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					8,34
		2014-2015					
Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ha)		2014-2016					1 600,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					290 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					200 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					5 500 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					8 000 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					15 506 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					5 986 667,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	13 988 846,72	13,11	106 666 667,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	13 988 846,72	9,84	142 149 334,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2016					0,33
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 020 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 020 000,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Surfaces forestières dont la résilience est améliorée (ha)		2014-2016					113,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					327 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	47 712,00	1,87			2 550 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	187 450,00	13,73			1 365 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	12 467,00	0,46			2 725 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					305 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	247 629,00	3,41			7 272 500,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2016					28,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					4 900 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					4 900 000,00

Domaine prioritaire 6B

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					16,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					6,68
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			88,10	164,06	53,70
		2014-2015			88,10	164,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	66 625,00	0,39			16 900 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	43 479,00	0,41			10 655 625,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	110 104,00	0,40			27 555 625,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

P1 :

M01.3.1 : Un problème juridique lié au statut du stagiaire et à sa couverture assurance sur l'exploitation du tuteur ne permet pas pour l'instant la mise en œuvre de cette mesure. Cette problématique a été soumise à la Mutualité Sociale Agricole. Une analyse est en cours. La mise en œuvre – ou l'abandon – de cette mesure sera lié à la réponse apportée par la MSA

M01.1 : Cette mesure a été ouverte et les premiers engagements ont été pris en 2016. Neanmoins, les organismes de formation n'ayant pu réaliser les formations sur l'exercice ces dossiers vont être désengagés et un nouvel AAP a été lancé pour l'exercice 2017.

M01.3.2 Echange : Cette mesure n'a pas été ouverte en 2016. Le premier AAP a été validé en juin 2017.

M02 et M16 : En raison des contraintes liées à la mise en œuvre du FEADER, une réflexion est en cours sur la possibilité de satisfaire aux besoins par un dispositif hors PDRC.

P2A : M01 ; M04 ; M07.2 ; M16

M01.1 : cf plus haut

M04 : Ce dispositif est ouvert depuis octobre 2015 avec plus d'une année de retard liée à l'approbation tardive des règlements. Neanmoins, on observe que près de 14.5% de la valeur cible 2023 a été atteint en programmation fin 2016. Le rythme de programmation annuel va encore s'améliorer pour atteindre, en année standard, environ 8 millions d'€ de dépenses publiques totales par an. La réalisation a subi également un décalage dû au démarrage tardif de la programmation.

Pour cette mesure, l'autorité de gestion du PDRC n'a pas d'inquiétude quant à l'atteinte de ses objectifs de réalisation.

M07.2 Electrification. L'appel à projet concernant cette mesure a été lancé fin 2016 pour l'année 2017, ce qui explique qu'aucun dossier n'ait été programmé en 2016. Une opération est en cours d'instruction pour programmation en 2017. Sa réalisation devrait intervenir en 2017/2018. Cet appel à projet a vocation à être renouvelé annuellement.

M16 : cf plus haut

P2B : M02.1 ; M06.1 ; M06.3

M06.1 DJA : Le rythme de programmation de cette mesure est très satisfaisant (+ de 20% de la cible 2023 en programmation à fin 2016). Néanmoins, le fait de ne pouvoir indiquer que les opérations soldées ne permet pas de présenter l'avancement réel de cette mesure. En effet, le solde de ces opérations ne pouvant intervenir qu'à l'issue des 4 premières années d'installation, ces réalisations n'apparaîtront qu'en 2019. Pour autant les paiements des premières tranches de la DJA pour les bénéficiaires dont le constat d'installation est positif, portent sur un montant de 1,7 millions d'€ ce qui représente environ 14% de la cible 2023.

Pour la M06.1, l'autorité de gestion du PDRC n'a pas d'inquiétude d'atteinte de ses objectifs à 2023.

M06.3 Petites exploitations : En raison des contraintes liées à la mise en œuvre du FEADER, une réflexion est en cours sur la possibilité de satisfaire aux besoins par un dispositif hors PDRC.

M02 : cf plus haut

P3A : M01 ; M03 ; M04

M01 : Cf plus haut

M03 : Cette mesure, faiblement dotée en FEADER, devrait être ouverte en 2017.

M04.2 IIA : un appel à projet a été initié courant 2016 pour sélectionner des projets qui oeuvraient dans la valorisation des matières premières agricoles, celui-ci a connu un succès important.

La programmation n'a pu démarrer qu'en 2017. Sur les premiers mois de 2017, ce sont près d'1 millions d'€ qui ont été engagés.

L'appel à projet n'a pas été reconduit en 2017 afin de préserver les ressources budgétaires. Il est envisagé de relancer un AAP en 2018, en fonction des disponibilités budgétaires.

L'Autorité de Gestion n'a aucune inquiétude sur l'atteinte de ses objectifs 2023 pour cette mesure.

P3B :

M05.2 : L'AAP a été lancé en octobre 2016, les premiers dossiers sont à l'instruction et feront l'objet d'une programmation dès 2017. Le rythme de programmation demeure en deçà de nos prévisions et il semble que cette mesure fera l'objet d'une révision de ses objectifs.

P4A ; B et C : M01 ; M04 ; M07 ; M10 ; M11 ; M13

M01 : Cf. plus haut

M04.4.1 : Investissement liés à l'environnement : l'AAP sera lancé en 2017.

M07.1.2 DOCOB : Actuellement, un seul dossier est à l'instruction. La réception des demandes d'aide est en deçà de nos objectifs. Après une consultation avec nos partenaires, il est possible que cette mesure fasse l'objet d'une révision.

M07.6.1 Zones Naturelles : Une dizaine de dossier est à l'instruction sur cette mesure. Un dossier a été programmé début en 2017. Des renouvellements dans le service instructeur ont pu ralentir l'instruction des dossiers. Toutefois, les nouveaux personnels dévolus à cette tâche sont désormais plus nombreux. Le nombre de dossiers instruits devrait sensiblement progressé en 2017 et 2018.

M07.6.4 Sensibilisation : Trois dossiers sont à l'instruction. Des renouvellements dans le service instructeur ont pu ralentir l'instruction des dossiers. Toutefois, les nouveaux personnels dévolus à cette tâche sont désormais plus nombreux. Le nombre de dossiers instruits devrait sensiblement progressé en 2017 et 2018.

M08.3 DFCI : Plusieurs dossiers sont à l'instruction. Des renouvellements dans le service instructeur ont pu ralentir l'instruction des dossiers. Toutefois, les nouveaux personnels dévolus à cette tâche sont désormais plus nombreux. Le nombre de dossiers instruits devrait sensiblement progressé en 2017 et 2018.

M10 MAEC : Environ 10 M d'€ ont été instruits sur les campagnes 2015, 2016 et 2017. La prise d'engagement juridique n'a pu être réalisée en raison du retard de paramétrage de l'outil d'instruction des mesures surfaciques (ISIS).

M11 CAB : 75 dossiers ont été instruits sur les campagnes 2015, 2016 et 2017. La prise d'engagement juridique n'a pu être réalisée en raison du retard de paramétrage de l'outil d'instruction des mesures surfaciques (ISIS).

M11 MAB : 260 dossiers ont été instruit sur les campagnes 2015 et 2016. La prise d'engagement juridique n'a pu être réalisée en raison du retard de paramétrage de l'outil d'instruction des mesures surfaciques (ISIS).

M13 : ICHN : Les dépenses déclarées concerne la campagne 2014 payée dans le cadre du volet 2 de la transition. Pour la campagne 2015, après la mise à disposition de l'outil informatique ISIS en mai 2017, 15 millions d'€ sont en cours d'engagement et de paiement. La campagne PAC 2016 devrait également pouvoir faire l'objet de paiement courant de l'année 2017.

P5A : M04.3.3 Aménagement Hydraulique. L'AAP sera lancé en 2017.

P5B ; C et D : Pas retenu au titre du PDRC

P5E :

M01 : Cf. plus haut

M04.3.2 : Cet Appel à Projet est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020. La sélection des candidatures s'opère en continu durant cette période. Un premier dossier a été engagé.

M06.4.2 : L'AAP a été lancé et des premiers dossiers ont été programmés en 2017.

M08.5 et 8.6 : les AAP ont été lancés et un dossier a été programmé.

P6A : M06.4.1 et M06.4.2 : Les AAP ont été lancés et les premiers dossiers ont été instruits et programmés en 2017. Les premières réalisations interviendront en 2017.

P6B :

M07.1.1 Foncier : L'AAP concernant cette mesure a été lancé et un premier projet a été programmé.

M07.4 Service de Base : L'AAP a été lancé et trois dossiers ont été déposés. Ils sont en cours d'instruction. En fonction des dossiers instruits et des disponibilités budgétaires, un autre AAP pourra être lancé.

M07.5 Tourisme Rural : Des contacts ont été établis avec les bénéficiaires et des projets sont identifiés. En raison du type de dossier (rénovation de refuge de montagne), la phase préalable au dépôt de projet est particulièrement importante et longue (étude préalable, diagnostic...).

M07.6.2 Patrimoine culturel : L'AAP a été lancé et un seul projet a été déposé.

M07.6.3 Sentier du patrimoine : Sept dossiers ont été déposés pour instruction. En raison du type de dossier (ouverture de sentier rénovation de patrimoine), la phase préalable au dépôt de projet est particulièrement importante et longue (étude préalable, diagnostic...).

M07.1.2 DOCOB : cf plus haut.

M19 LEADER : Huit GAL ont été sélectionnés, mais seuls trois dossiers concernant le soutien préparatoire (mesure 19.1) ont été programmés à ce jour. Nous en sommes à la phase de finalisation des conventions tripartite (AG/GAL/OP). Pour la Corse, ces conventions sont également validées par l'Organisme Payeur avant leur signature. Actuellement, seule une convention a été signée. Les autres devraient suivre

rapidement. Un démarrage effectif de la programmation des GAL est attendu pour fin 2017/ début 2018.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Le programme connaît un démarrage plutôt lent en raison à la fois du décalage de la programmation, de la politique d'appel à projet et des problèmes d'instrumentation informatique. Néanmoins, l'autorité de gestion demeure confiante quant à l'atteinte des objectifs tels que définis dans le cadre de performance. Parallèlement une modification du programme en fin d'année permettra notamment d'ajuster les objectifs en fonction des premiers constats réalisés.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Pas d'autre élément spécifique.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Aucune modification n'a été apportée au plan d'évaluation au cours de l'exercice.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Aucune activité d'évaluation n'a été menée au cours de l'année.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Pour la préparation de ce RAMO, un travail entre AG, OP et SI a été conduit afin de standardiser et de faciliter la remontée des indicateurs communautaires.

Ce travail a tout d'abord consisté à identifier les informations présentes dans les bases de données existantes (base des services instructeurs et de l'Organisme Payeurs). Ces données ont été comparées avec les indicateurs communautaires nécessaires au RAMO ainsi que leurs dimensions. Ces fichiers de données ont également été croisés avec la base de données des déclarations de surface 2015.

Il apparaît que la plupart des indicateurs peuvent être extraites. Seuls quelques dimensions ne sont pas encore présentes et seront intégrées dans le développement à venir. L'AG espère que la commission n'introduira pas de modifications du RAMO nécessitant de nouveaux développements informatiques.

Une extraction des différents outils informatiques (outils de paiement, d'instruction et de suivi) nous permet désormais de disposer des indicateurs nécessaires à la réalisation du RAMO. En fonction des nouvelles mesures faisant l'objet de programmation et de paiement des ajustements pourront être réalisés.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Aucune évaluation n'a été réalisée.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Mesures prises en faveur de l'amélioration de l'instruction :

Au regard des difficultés rencontrées lors de la période de programmation précédente sur la mise en œuvre des dispositifs relevant de LEADER, des mesures spécifiques ont été prises.

Ainsi, le service instructeur a été renforcé en personnel. C'est désormais le service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer (SPIMM) de la CTC qui est chargé de l'instruction des mesures LEADER, de la rédaction des conventions avec les GAL mais également de l'instruction de toutes les mesures instruites pas la CTC (à l'exception de l'assistance technique).

Une attention particulière est portée sur la rédaction des conventions. Celles-ci sont validées par l'organisme payeur avant signature.

Concernant l'instruction des autres mesures, une attention particulière est apportée concernant la prise en compte des recommandations des différents corps d'audit. Ainsi, les procédures d'instructions ont été adaptées notamment concernant la vérification du caractère raisonnable des coûts, le contrôle des marchés publics ou encore la modification des demandes d'aide.

Problématique de mise à disposition des logiciels ISIS et OSIRIS

La mise à disposition des outils d'instruction est de nature à retarder la mise en œuvre du programme. Ceci est particulièrement vrai concernant les mesures SIGC qui sont instruites avec le logiciel ISIS.

Ainsi, l'ICHN 2015 n'a pu être instruite et payé qu'en 2017. Au jour d'aujourd'hui, le service instructeur n'est toujours pas en mesure d'instruire les MAEC et les mesures Bio.

Problématiques liées aux contraintes réglementaires du FEADER

Certaines de ces contraintes réglementaires ont pu être identifiées dès la rédaction du programme, ce qui a conduit l'Autorité de Gestion à ne pas ouvrir certains dispositifs. Il s'agit notamment des sous-programmes thématiques et des instruments financiers. Les besoins identifiés seront traités avec des outils en dehors du FEADER.

Malheureusement, certaines interprétations réglementaires et leurs incidences sur l'apurement des comptes de l'OP n'ont pu être anticipées. Au regard des difficultés et des complexités de certains dispositifs et dans la perspective des risques encourus sur des mesures faiblement dotées, l'AG envisage dans le cadre d'une prochaine révision de fermer certains dispositifs.

La fermeture des mesures sera actée dans une version ultérieure du PDRC et les raisons de clôture des mesures seront précisées.

Il s'agit notamment des M16 Coopération ; M02 Service de Conseil ; M06.3 Petites exploitations. Pour une problématique juridique non liées au règlement FEADER, il est possible que la mesure M01.3.1 Stage soit également fermée.

Ces mesures sont faiblement dotées financièrement. Au vu des montants à mettre en jeux, le recours à l'effet levier du FEADER ne se justifie pas. Concernant la M06.3, le nombre de bénéficiaire potentiel est particulièrement limité et ne justifie par le recours au FEADER.

Pour la M16, et la M02, un financement national permet de répondre aux besoins identités. Ainsi, les bénéficiaires potentiels pourront mettre en œuvre leur projet. Pour les services en charge du FEADER, la mise en œuvre de projets financé s sur fonds nationaux représente une simplification. Les obligations liées à la mise en œuvre de crédits européens n'ont pas a être renseigné (obligations liées au règlement FEADER non présente dans la réglementation nationale, renseignement d'indicateurs biannuels; RAMO; paramétrage OSIRIS...).

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	145 334 584,00	68,42	7,81

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	145 334 584,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	145 334 584,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		

Demands de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Un appel d'offre a été lancé afin d'externaliser l'animation du Réseau Rural Régional, comme pour la période 2007-2013. Un seul prestataire a répondu. Son offre ne correspondant pas au besoin exprimé, le marché a été déclaré infructueux.

La décision a été prise d'internaliser l'animation du RRR. Cette animation sera effectuée par le SPIMM (Service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer) de la CTC, service instructeur pour les mesures 19 ; 7 (hors 7.1.1) et 8.5.

Dans le cadre de ses missions, ce service est déjà en contact avec l'ensemble des partenaires du RRR. La mise en cohérence des différentes structures travaillant dans l'animation du monde rural corse sera un des premiers chantiers du SPIMM.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Si le RRR n'a pas encore fait l'objet d'animation sur cette période de programmation, le travail général d'animation du rural a bien débuté.

En effet, depuis 2016, la CTC a décidé de réactiver le Comité de Massif de la Corse. Celui-ci a pour vocation de fixer les objectifs nécessaires au développement, à l'aménagement et à la protection de l'intérieur de la Corse. Il a pour prérogative de rédiger le Schéma d'aménagement et de développement de la montagne, qui en constitue le document d'orientation stratégique.

Il est envisagé de faire mettre en synergie le RRR et le Comité de massif, afin de permettre d'amplifier les actions de chacun par une mise en cohérence globale. Si l'articulation précise reste à définir, le principe d'un travail en commun est d'ors et déjà acté.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Plusieurs mesures ont été prise afin d'assurer la publicité du programme.

La CTC a mis en place un site internet qui a spécifiquement pour objectif de communiquer sur les fonds Européens : corse.eu.

Sur ce site, le PDRC est en bonne place. Le programme en lui-même, les formulaires de demande d'aide et les appels à projet sont disponibles en téléchargement.

Le site de l'ODARC, organisme de développement extrêmement connu du monde rural Corse, présente également les AAP lancés par l'ODARC, le PDRC en téléchargement ainsi que certaines notes administratives.

De plus, un très fort contact de terrain est réalisé par les techniciens ODARC auprès des agriculteurs et des acteurs du monde rural. Ainsi, l'ensemble des dispositifs du PDRC est très bien connu des bénéficiaires potentiels.

Pour les mesures non agricoles du PDRC (hors LEADER), les bénéficiaires potentiels sont essentiellement des institutionnels (collectivités et leurs groupements, organismes publics...). Ceux-ci sont quasiment tous représentés au comité de suivi et sont par conséquent particulièrement bien informés des dispositifs auxquels ils sont éligibles.

De plus, la direction de la CTC en charge de l'instruction des mesures non agricoles est également en charge de l'aide aux communes et associations de Corse. Ainsi, la diffusion d'information et la publicité relatives aux mesures non agricoles du PDRC sont grandement facilitées. Il s'agit d'une des raisons qui ont conduit à affecter l'instruction des mesures non agricoles à cette direction.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
--	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

Pas d'informations supplémentaires

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Pas de sous programme pour le PDRC

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

M01.1 ; M01.3.3 ; M01.3.2 ; M04.1.1 ; M04.1.2 ; M04.3.1 ; M07.2 ; M16.1 ; M16.2

Pour cet exercice, les seuls dossiers soldés contribuant à ce DP sont issus de la mesure M04.1.2 Exploitations agricoles.

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien
La production agricole par unité de travail annuel des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien a augmenté	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	
Les exploitations agricoles se sont modernisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	
Les exploitations agricoles ont été restructurées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	

7.d3) Méthodes appliquées

Une extraction a été réalisée sur la base des 86 dossiers soldés sur la M04.1.2. Cette extraction comprend l'ensemble des indicateurs communautaire nécessaire au renseignement du RAMO.

Dans cette même base, certaines informations (surface déclarée et filière principale) sont renseignées permettant d'obtenir des informations sur la dimension technico économique des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien.

L'adoption du proxy « *un investissement de 100 génère une augmentation de 25 de la VA* » a été retenu pour renseigner les indicateurs de résultats.

De même, le nombre d'UTA par exploitation soutenu n'est pas connu. Il n'est en effet pas prévu de renseigner cette information dans les bases de données. Toutefois, nous avons pu utiliser le nombre moyen d'UTA par exploitation issu des données Eurostat.

Afin de renseigner l'indicateur de résultat supplémentaire, un document sera joint au présent envoi.

7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Non		5 545,62	5 545,62		5 545,62	Les exploitations agricoles Corse ont en moyenne, 1,3 UTA (source : Eurostat). Soit 111.8 UTA pour l'ensemble des 86 exploitations soutenues. D'où : 620 000€ de VA / 111.8 UTA = 5500 € de VA/UTA
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non		620 000,00	620 000,00		620 000,00	L'adoption du proxi « un investissement de 100 génère une augmentation de 25 de la VA » a été retenu pour renseigner les indicateurs de résultats. 2 472 242€ ont été investis, dont 1 322 144 € d'aide publique.
Indicateur de résultat commun	R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A)	Non		111,80	111,80		111,80	86*1.3UTA par exploitation
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Oui	3%					Nombre de bénéficiaire unique/nombre d'exploitation agricole (Eurostat 2010) 86/2830 = 3%
Résultat	Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	Non						Cf document joint.

7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Seuls les dossiers soldés ont été intégrés. Le programme ayant quelques retards seul 86 dossiers pour un montant total d'investissement de 2 472 242€ ont été intégrés pour répondre à cette question évaluative.

De plus, le nombre d'UTA de l'exploitation soutenu n'est pas connu. Une extrapolation a été réalisée avec les chiffres d'Eurostat 2010. Il y a en Corse, 1.3 UTA par exploitation.

De même, l'évolution de la production agricole; exprimé en Valeur Ajouté (VA) n'a pu être approchée que par l'utilisation d'un proxi.

7.d5.a) Réponse à la question d'évaluation

Les investissements réalisés contribuant au DP 2A ont contribué à améliorer la performance économique des exploitations soutenues. Ainsi, on estime que la Valeur Ajouté a progressé d'environ 620 000€ au total (environ 7200€ par exploitation soutenu).

La taille des exploitations soutenues et leurs filieres de production témoignent de la grande diversité agricole de la Corse.

RAMO 2016 Annexe à la section 7 :

CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

Analyse de la structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien

Surface déclaré (2015)	Investissement moyen (€)	Nombre bénéficiaires
<5 ha	11 854,99 €	3
>=5 ha à <10 ha	18 603,14 €	3
>=10 ha à <20 ha	15 641,86 €	11
>=20 ha à >50 ha	32 969,17 €	20
>= 50 ha	31 620,89 €	49
Total général	28 747,00 €	86

Figure 1 : Analyse de la structure dimensionnelle des exploitations bénéficiant d'un soutien

Le montant moyen des investissements s'établit à 28 747€. Le montant moyen de l'investissement en fonction de la taille des exploitations semble corrélé. Il ne faut pas oublier la structure technico économique des exploitations Corse : les plus grandes exploitations (en surface) sont généralement des exploitations d'élevage, valorisant de grande surface toujours en herbe (STH ; prairie et parcours essentiellement). Ces grandes exploitations d'élevage n'ont toutefois pas de grande taille économique, comparativement aux exploitations viticoles ; agrumiculture ou Arbo/fruit d'été.

Atelier principal de l'exploitation	Investissement moyen (€)	Nombre bénéficiaires
PPAM	2 940,58 €	3
Castanéculture	3 534,23 €	1
Oléiculture	4 819,37 €	2
Arbo/fruits d'été	10 148,00 €	1
Apiculture	11 400,44 €	6
Equin	13 523,00 €	1
Bovin	24 359,16 €	21
Porcin	25 356,28 €	5
Maraichage	28 431,63 €	7
Viticulture	31 454,39 €	15
Ovin	32 414,89 €	17
Caprin	38 500,00 €	1
Fourrage	40 663,33 €	3
Agumiculture	112 489,85 €	3
Total général	28 747,00 €	86

Figure 2 : Analyse de la structure technique des exploitations bénéficiant d'un soutien

Les exploitations ayant eu le plus de soutien depuis le début de la programmation sont les exploitations de plus de 10ha. Les exploitations d'élevage étant majoritaires en Corse, ce résultat était attendu.

Les dossiers concernant les filières PPAM, castanéculture et Oléiculture ont des montants moyens inférieurs à 5000 €. Toutefois, le nombre de dossier est trop faible pour en tirer des conclusions fiables. On notera toutefois, le grand nombre d'exploitation bovine représenté (21) ainsi qu'ovine (17) et enfin la viticulture (15). Ces types d'exploitations sont bien représentés en Corse et présentent de fort besoin en investissement et modernisation.

7.d6) Conclusions et recommandations

7.d6.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Il est trop tôt dans le programme pour faire des recommandations ou des changements concernant ce DP. La mesure mise en œuvre pour cet exercice contribuant à ce DP semble répondre à ses objectifs.

Recommandation:

Il est trop tôt dans le programme pour faire des recommandations ou des changements concernant ce DP. La mesure mise en œuvre pour cet exercice contribuant à ce DP semble répondre à ses objectifs.

7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif à cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif à cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif à cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

M04.4.1; M07.1; M07.6.1; M07.6.4; M08.3; M10; M13

Pour cet exercice, les seuls dossiers soldés contribuant à ce DP sont issus de la mesure M13 ICHN.

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	

7.h3) Méthodes appliquées

Pour cet exercice, les seuls dossiers soldés contribuant à ce DP sont issus de la mesure M13 ICHN. Or, Il ne s'agit pas d'une mesure de contrat de gestion de terre. Ainsi, la valeur des Indicateurs R6/T8 et R7/T9 est nulle.

Toutefois, la M13 participe à la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens.

Pour ce RAMO, nos bases de données ne nous permettent pas de quantifier la part de la M13 participant directement à la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité de ces zones. En effet, il n'est pas possible de quantifier la part de la surface déclarée au titre de l'ICHN qui se trouve en zone Natura 2000 ou autre zone à haute valeur naturelle. Il s'agit d'un objectif d'amélioration pour le RAMO 2019.

7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	Oui				Pour cet exercice, les seuls dossiers soldés contribuant à ce DP sont issus de la mesure M13 ICHN. Or, Il ne s'agit pas d'une mesure de contrat de gestion de terre. Ainsi, la valeur de l'indicateurs R6/T8 9 est nulle.
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	Oui				Pour cet exercice, les seuls dossiers soldés contribuant à ce DP sont issus de la mesure M13 ICHN. Or, Il ne s'agit pas d'une mesure de contrat de gestion de terre. Ainsi, la valeur de l'indicateurs R7/T9 est nulle.

	(domaine prioritaire 4A)					
--	--------------------------	--	--	--	--	--

7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pour cet exercice, les seuls dossiers soldés contribuant à ce DP sont issus de la mesure M13 ICHN. Or, il ne s'agit pas d'une mesure de contrat de gestion de terre. Ainsi, la valeur des Indicateurs R6/T8 et R7/T9 est nulle.

Pour ce RAMO, nos bases de données ne nous permettent pas de quantifier la part de la M13 participant directement à la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité de ces zones. Il s'agit d'un objectif d'amélioration pour le RAMO 2019.

7.h5.a) Réponse à la question d'évaluation

Pour 2015, ce sont près de 220 000 ha qui ont été déclarés au titre de l'ICHN (pour un peu plus de 70 000 ha primés). Ce sont plus de 1700 exploitations agricoles qui, en 2015, ont bénéficié de cette aide au maintien en zone de handicap.

Le maintien de ces exploitations est particulièrement important pour, d'une part assurer une occupation équilibrée du territoire et, d'autre part, préserver l'environnement. En effet, l'utilisation des terres permet de limiter l'enrichissement et la fermeture des paysages. De plus, les pratiques d'élevage garantissent l'entretien des surfaces en herbe dont les effets positifs sur l'environnement sont nombreux : préservation de la biodiversité, protection contre l'érosion, stockage de carbone.

7.h6) Conclusions et recommandations

7.h6.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Eu égard à l'avancée du programme, il n'est pas encore possible de tirer de conclusions ou de recommandations.

Recommandation:

Eu égard à l'avancée du programme, il n'est pas encore possible de tirer de conclusions ou de recommandations.

7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure contribuant au DP relatif a cette question évaluative ne présente de dossier soldés pour l'exercice 2016.

7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Une seule mesure contribuant à un DP présente des dossiers soldés. Nous ne pouvons pas mettre en évidence les synergies entre DP.

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Il est trop tôt dans l'exécution du programme pour tirer une conclusion sur la mise en œuvre de l'assistance

technique.

7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

CF plus haut. Le RRR n'est pas encore fonctionnel.

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas de question spécifique.

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le programme ne comprend pas volet spécifique concernant l'égalité homme/femme. Toutefois, l'exploitation des données nous permet d'analyser l'impact sur l'égalité homme femme de notre programme.

Au titre de la présente programmation, la mesure d'installation (M06.1) est une mesure très dynamique. Elle permet de créer des actifs agricoles qui seront les agriculteurs de demain.

Depuis le début de cette programmation, les projets d'installations sont portés à près de 40% par des femmes. Ce taux est largement supérieur au taux de féminisation des chefs d'exploitation agricole en Corse (environ 23% ; Agreste 2010).

Concernant les projets d'investissements, la proportion de projet portée par des femmes correspond à la moyenne du taux de féminisation des chefs d'exploitations.

Au titre de la mesure d'installation principalement, le PDRC contribue très nettement à l'égalité entre les hommes et les femmes.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le PDRC dans son ensemble contribue au développement durable dans ses trois composantes :

Composante économique du DD :

En soutenant l'investissement dans les activités économiques génératrices de valeur ajoutée et d'emploi (M04) ainsi qu'en favorisant la création d'entreprise (M06) ; le PDRC contribue grandement à l'activité économique du territoire (cf question évaluative sur le DP 2A).

Composante Environnementale du DD :

Pour le présent RAMO, peu de dossiers soldés contribuent directement à la composante environnementale du DD. Toutefois, de nombreuses mesures en cours d'instruction ou dont les paiements sont à venir contribuent directement à la protection de l'environnement. Il s'agit bien évidemment de la M07.6.1 contribuant à restaurer les zones à hautes valeurs naturelles ou encore les MAEC. Toutefois, la mesure financièrement la plus importante du programme contribue de manière majeure à l'environnement. En effet, l'ICHN contribue au maintien des paysages agricoles, au maintien d'une agriculture extensive respectueuse de l'environnement et permet de lutter contre le refermement des milieux naturels.

Composante sociale du DD

Le PDRC contribue, notamment par l'ICHN, au maintien des personnes dans les zones rurales où l'activité agricole est la seule susceptible de générer une activité économique. Le financement de cette activité et la

création d'activité nouvelle (M04 et M06) contribuent très largement à la composante sociale du DD.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

Les partenaires visés à l'article 5 du R(UE 1303/2013) sont mobilisés à plus d'un titre dans la mise en œuvre du programme.

La composition du Comité de suivi plurifond répond à un objectif de représentativité. Ainsi, tous les partenaires sont représentés dans cette instance et sont largement associés aux discussions.

Concernant la sélection des projets, les partenaires sont également consultés, dans le respect des principes des critères de sélection.

Ainsi pour les M07.1 et M07.6 ; les critères de sélection sont appliqués lors de comité technique, ou sont représentés les services de l'état en charge de l'environnement ainsi que l'Office de l'Environnement. Cette participation permet à la fois une sélection transparente mais également un transfert de connaissance des autorités compétentes. Au delà de la simple sélection, ce moment d'échange permet de bénéficier rapidement de retour d'expérience du terrain et ainsi de pouvoir ajuster nos procédures et document de mise en œuvre.

Pour les mesures Agricoles ; le Bureau de l'ODARC présente les mêmes fonctions. Composé notamment de représentants du monde agricole (dont la représentation est assurée en fonction du résultat des élections aux chambres d'agriculture), d'élus de l'Assemblée de Corse, le bureau de l'ODARC participe à la sélection des dossiers. Il permet aussi, de manière régulière, d'obtenir un avis sur la mise en œuvre du programme par des professionnels avertis.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					2,71
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					48,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					1 200,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	11,59	41,68	3,04	10,93	27,81
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 870 345,00	12,07	1 322 144,17	2,72	48 650 000,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	94 868,00	6,12			1 550 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					950 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016					480,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 775 477,00	14,37	1 322 144,17	3,29	40 205 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			2 472 242,02	3,51	70 484 370,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 322 144,17	3,47	38 055 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			86,00	10,93	787,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					2 150 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 800 000,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					12,00
M07.2							
M07.3							
M07.4							
M07.5							
M07.6							
M07.7							
M07.8							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 095 000,00

Domaine prioritaire 2B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	2,12	24,00			8,83
		2014-2015	0,64	7,24			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 787 500,00	22,12			12 600 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					340 000,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016					283,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 787 500,00	22,74			12 260 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					11 780 455,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					12 000 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					250,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					20,00

Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016					12,72
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					7 357 500,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 107 500,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					950 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016					480,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					2 360 000,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					360,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 890 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					12 000 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					40,00
M04.2							

Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	Surfaces dont le potentiel de production est restauré (ha)	2014-2016					75,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 500 000,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 500 000,00

Priorité P4							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016					1,00
		2014-2015					
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016					3,51
		2014-2015					
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016					8,34
		2014-2015					
Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ha)	2014-2016					1 600,00	
	2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	13 988 846,72	9,84	142 149 334,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					290 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					237 500,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016					120,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					200 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					200 000,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					8,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					5 500 000,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					21,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					8 000 000,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					8 000 000,00
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					6,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					15 506 000,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					18 800,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					5 986 667,00

M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					1 200,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					3 107,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	13 988 846,72	13,11	106 666 667,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					63 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					5 000,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2016					0,33
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 020 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 020 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					1 275 000,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					40,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					6,00
M04.3							

Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	Surfaces forestières dont la résilience est améliorée (ha)	2014-2016					113,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	247 629,00	3,41			7 272 500,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					327 500,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					237 500,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016					120,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	47 712,00	1,87			2 550 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					3 187 500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	187 450,00	13,73			1 365 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					2 275 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	12 467,00	0,46			2 725 000,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 360 000,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					50,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 365 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					305 000,00

Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2016					28,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					4 900 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					4 900 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					9 505 455,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					61,00

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					16,00	
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016						6,68
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016				88,10	164,06	53,70
		2014-2015				88,10	164,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	110 104,00	0,40			27 555 625,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	66 625,00	0,39			16 900 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					75,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016					49 780,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					20,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					4,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					15,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	43 479,00	0,41			10 655 625,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			278 911,00	164,07	170 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			8,00	133,33	6,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					160 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					7 618 625,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					213 100,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					2 663 900,00	

Annexe III

Tableau synoptique des résultats quantifiés

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	27,81	3,04	Sans objet	0,00	3,04
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Sans objet	5 545,62			5 545,62
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	8,83		Sans objet	0,00	0,00
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	12,72	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)			Sans objet	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	8,34	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	3,51	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	1,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	0,33	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)*	Sans objet				
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Sans objet				
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Sans objet				
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous		0,00	Sans objet	0,00	0,00

contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)					
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	28,00		Sans objet	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	53,70	88,10	Sans objet		88,10
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	6,68	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	16,00		Sans objet		
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Finacial Annex 2014FR06RDRP094	Annexe financière (systèmes)	12-10-2017		Ares(2017)5290234	124135858	AIRfinacialAnnex2014FR06RDRP094_fr.pdf	30-10-2017	nmonmion
Résumé à l'intention des citoyens RAMO 2016	Résumé à l'intention des citoyens	26-07-2017		Ares(2017)5290234	2332080040	Résumé à l'intention des citoyens RAMO 2016	30-10-2017	nmonmion

